

Réorganisation de l'OECE

Au cours des réunions tenues en janvier à Paris pour étudier la possibilité de donner à l'OECE une forme mieux adaptée aux difficultés de l'époque et permettre l'adhésion des États-Unis et du Canada, on a pris une décision qui montre que l'Europe et l'Amérique se sont rendu compte, plus clairement que jamais, que l'Organisation s'était acquittée des tâches pour lesquelles elle avait été créée en 1948. La reprise économique de l'Europe était manifeste: prospérité sans précédent partout apparente, retour des principales devises à la convertibilité, nouveaux progrès dans la suppression des restrictions à l'importation, accumulation considérable et croissante d'or et de réserves monétaires étrangères dans la plupart des pays européens. L'Europe, croyait-on, n'était pas en mesure de remplir intégralement son rôle, avec les États-Unis et le Canada, pour favoriser l'expansion économique sur une base mondiale et aider les pays peu développés. Toutefois, le commerce et le change ayant évolué dans le sens de la libération, l'interdépendance de l'Europe et de l'Amérique du Nord s'est accrue.

Après des négociations qui se sont étalées sur toute l'année, les ministres de 20 pays, dont le Canada et les États-Unis, ont signé à Paris le 14 décembre 1960 la Convention créant l'Organisation de coopération et de développement économiques. On prévoit que la Convention sera ratifiée et entrera en vigueur au cours de 1961.

L'OCDE a pour objet de favoriser des politiques destinées à:

- a) assurer le plus haut niveau possible de développement économique et d'emploi ainsi qu'une hausse du niveau de vie dans les pays membres, tout en maintenant la stabilité financière, en vue de contribuer ainsi à l'expansion de l'économie mondiale;
- b) contribuer à une saine expansion économique des pays membres ainsi que des pays non membres en voie de développement économique; et
- c) contribuer à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire, et conformément aux engagements internationaux.

Une des principales tâches de l'Organisation consistera à harmoniser les politiques économiques des membres. En matière de commerce, ses fonctions seront importantes, mais de caractère essentiellement consultatif. Les principaux pays dispensant leur assistance, de même que le Japon, continueront de se faire part les uns aux autres de leurs points de vue et de leurs expériences, au sein d'une Commission de l'aide au développement; quant à l'Organisation, elle exécutera un programme d'assistance aux pays peu développés. La coopération embrassera d'autres domaines: agriculture, pêche, diverses industries, relèvement de la productivité, recherche scientifique et formation du personnel scientifique.

Amérique latine

Un fait important s'est produit en Amérique latine: la signature du traité déjà mentionné, par lequel a été créée l'association de libre-échange (ALEAL). Les exportations canadiennes vers la région englobée par cet accord ne se sont élevées qu'à près de 70 millions de dollars en 1959, soit environ la moitié du chiffre global pour l'ensemble de l'Amérique latine,